

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00221

**TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RUE MONTESQUIEU A SAINT-ETIENNE -
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHÉ NEGOCIE SANS PUBLICITE NI
MISE EN CONCURRENCE**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 08 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 42

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON,
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Roland GOUJON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Marc JANDOT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Christian FAYOLLE,
M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 17 juin 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160502-D20160022110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160617

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016

TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RUE MONTESQUIEU A SAINT-ETIENNE - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHÉ NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Le marché n° 2015 VO 120 relatif à des travaux de voirie sur la rue Montesquieu à Saint-Etienne a été attribué, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, à l'entreprise Roger Martin Rhône-Alpes – ZAC des Platières, 254 chemin des Platières, 38670 Chasse-sur-Rhône.

Le marché initial ne prévoyait pas des travaux de restructuration de chaussée et la réfection totale du trottoir sans réutilisation des bordures :

- restructuration à – 80 cm de profondeur de la voirie,
- drainage supplémentaire de chaussée,
- réfection totale des trottoirs sans réutilisation de bordures.

Ces travaux n'étant pas prévisibles au moment de la passation du marché initial, il apparaît nécessaire pour des raisons techniques et de garantie de les faire réaliser par la société initialement titulaire du marché n°2015 VO 120.

Ces circonstances justifient l'application des dispositions de l'article 30-I-10° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics qui autorise la passation d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence lorsque cette dernière est impossible ou manifestement inutile ce qui est le cas en l'espèce.

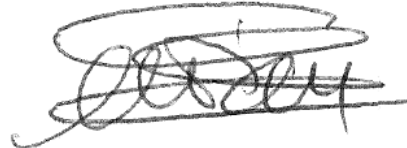
Le présent marché est traité à prix unitaires. Les prestations seront rémunérées au regard des prix du bordereau des prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées. Le montant des travaux est estimé à 47 512,63 € HT.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le marché avec Roger Martin Rhône-Alpes pour un montant estimé à 47 512,63 € HT,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur l'opération 66 du budget voirie.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the main text.

Gaël PERDRIAU